



## **Déficit budgétaire 2023 : une surprise en partie organisée ?**

**Thibault Laurentjoye (coord.), Alban Pellegris, Christophe Ramaux, Jacques Rigaudiat et Henri Sterdyniak.**

*Avril 2024*

**Contact :** [contact@atterres.org](mailto:contact@atterres.org)

<b>Résumé</b>	<b>3</b>
<b>Introduction</b>	<b>4</b>
<b>Une croissance médiocre...</b>	<b>5</b>
<b>Des recettes en forte baisse réelle par rapport à 2022</b>	<b>7</b>
<b>Des dépenses en légère baisse réelle</b>	<b>10</b>
<b>Conclusion</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE : Recettes et dépenses de l'État de 2018 à 2023</b>	<b>14</b>

## Résumé

Le déficit de 5,5 % du PIB en 2023 s'explique non pas par une hausse des dépenses publiques, qui ont en fait diminué de 58,8 % à 57,3 % du PIB, mais par une chute significative des recettes, principalement des prélèvements obligatoires, passées de 54 % à 51,9 % du PIB. Depuis 2017, la stratégie des gouvernements Macron est de réduire les prélèvements, sous prétexte d'impulser la croissance, en fait pour justifier la baisse des dépenses publiques.

En 2023, la croissance économique de la France ralentit à 0,9 %, légèrement supérieure à celle de l'Europe (0,5 %) mais inférieure aux États-Unis et à l'Espagne (2,5 %). Ce ralentissement, résultant d'une inflation élevée, des tensions géopolitiques et de la hausse des taux d'intérêt, a été accentué par les choix politiques discutables, comme la poursuite de politiques de l'offre, sans effet notable sur la croissance, et l'absence de mesures budgétaires expansionnistes comparables à celles des États-Unis. Le refus de taxer les superprofits a aussi pesé sur les finances publiques.

Pour une croissance du PIB en valeur de 6,4 %, les recettes fiscales et non fiscales n'augmentent que de 2 %. Ceci est notamment attribuable à la baisse significative du rendement de l'impôt sur les sociétés, suite au ralentissement des profits en 2022, et des droits de mutation impactés par le fort ralentissement du secteur immobilier. Les politiques de réduction d'impôts (suppression de la taxe d'habitation, baisse de la CVAE...) et de cotisations sociales y contribuent aussi.

Les dépenses publiques françaises augmentent de 3,7 % en valeur mais diminuent en volume de 2 %, du fait de l'inflation du PIB de 5,5 %. La forte inflation en 2022 avait fortement augmenté les coûts de la portion de dette indexée sur l'inflation. En 2023, ces charges d'indexation ont été moins importantes du fait du reflux de l'inflation.

Au total, le déficit de 154 Md€ d'euros est le résultat direct de choix politiques ayant réduit les recettes publiques (76 Md€ depuis 2017). Utiliser ce déficit comme prétexte pour diminuer les dépenses, alors que des secteurs clés comme l'éducation, la santé, la transition écologique ont un besoin critique d'investissement, serait contre-productif. Augmenter les impôts sur les plus aisés, *via* notamment un Impôt sur les grandes fortunes, lutter contre l'optimisation fiscale, utiliser les sommes ainsi obtenues pour financer la transition verte et la réindustrialisation, accroîtrait les recettes en relançant l'économie.

## Introduction

Comment expliquer le déficit de 5,5 % du PIB en 2023 ? Le gouvernement pointe les dépenses publiques. Mais, exprimées en pourcentage du PIB, celles-ci ont baissé (de 58,8 % du PIB en 2022 à 57,3 % en 2023). C'est clairement le défaut de recettes (essentiellement des prélèvements obligatoires) qui joue. En % du PIB, ces recettes passent de 54 % à 51,9 %, soit une contraction de 2,1 points, un record depuis... la seconde guerre mondiale !

### Les ratio de finances publiques (en % du PIB)

	2019	2022	2023
Déficit public	2,4	4,8	5,5
Recettes publiques	52,8	54,0	51,9
Dont Pré. Oblig.	43,9	45,2	43,5
Dépenses publiques	55,2	58,8	57,3
Dont intérêts	1,6	2,0	1,8

Entre 2019 et 2023, la croissance du PIB a été de 1,7 % en volume, soit 0,4 % par an. Les dépenses publiques ont elles progressé de 5,5 %, soit de 1,35 % par an ; ce qui est un rythme modéré ; c'est la faiblesse de la croissance du PIB, qui explique que leur rapport au PIB augmente de 2,1 points. Le niveau des recettes relativement au PIB en 2023 est pour sa part inférieur de 0,9 point à ce qu'il était en 2019.

Les mesures de baisses d'impôt prises depuis 2017 représentent de l'ordre de 76 Md€ d'euros (2,7 % du PIB). Soit 40 Md€ pour les entreprises : réduction de 33 % à 25 % du taux de l'impôt sur les sociétés (soit un manque à gagner de 16 Md€) ; baisse des impôts de production (19 Md€) ; extension du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE, 5 Md€) avant son remplacement par un allègement de cotisations sociales. Et 36 Md€ pour les ménages : création du Prélèvement forfaire unique (PFU) et remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI, 5 Md€) ; baisse de l'impôt sur le revenu (5 Md€) ; défiscalisation et baisse des cotisations sociales sur les heures supplémentaires (4 Md€) ; suppression de la taxe d'habitation (19 Md€) ; suppression de la redevance sur l'audiovisuelle public (3 Md€). Le taux de prélèvement obligatoire a ainsi diminué de 45,1 % en 2017 à 43,5 % en 2023.

On est bien dans la stratégie consistant à « affamer la bête » : les néo-libéraux réduisent les recettes, cela creuse les déficits... dont ils arguent pour réduire les dépenses publiques et confier une grande part de leurs activités au privé (fonds de pension pour les retraites, assurances privées pour la santé, enseignement privé, ...), car tel est bien l'objectif ultime.

L'examen précis des causes du déficit le démontre : il s'explique en grande partie par le choix des gouvernements Macron de baisser les recettes publiques.

## Une croissance médiocre...

Par construction, la dynamique du PIB est un facteur important du poids du déficit et de la dette publics. D'abord parce que ces indicateurs s'expriment en % de ce dernier (c'est l'effet dénominateur : lorsque celui-ci baisse les ratios augmentent), ensuite parce que le revenu national constitue l'assiette de nombreux impôts.

En 2023, l'augmentation du PIB en volume a été bien plus faible qu'en 2022 : 0,9 % contre 2,5 %. Le rebond de la croissance s'est vite éteint. C'est mieux que la moyenne des pays européens (0,5 %) mais loin des rythmes des États-Unis ou de l'Espagne (+2,5%). Cette tendance est amenée à se poursuivre en 2024, la plupart des prévisions tablant sur 0,7 % en moyenne. Les économies de 10 Md€ annoncées par Bruno Le Maire sont d'ailleurs la conséquence directe d'une révision à la baisse des prévisions pour 2024, initialement de 1,4 %. Plusieurs causes expliquent ce ralentissement économique, certaines indépendantes de la volonté des gouvernants français, d'autres où leur responsabilité ne fait aucun doute.

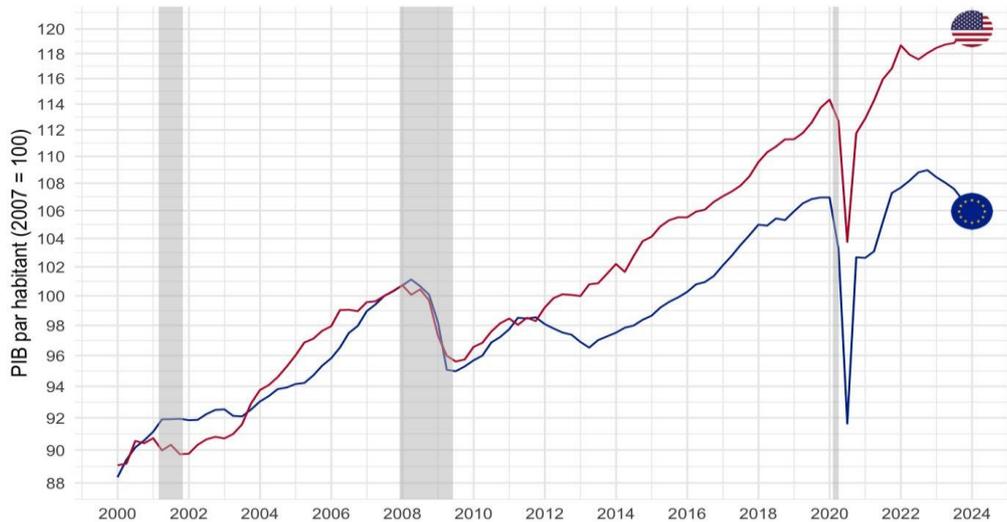
### **1/ Bien sûr, certains facteurs autonomes tels que l'inflation et les tensions géopolitiques, notamment en termes de chocs énergétiques, ont eu un effet récessif.**

- L'inflation est passée de 0,4 % en février 2021 à 6,3 % en avril 2023 (taux d'inflation mensuel le plus élevé observé). Cela a frappé la consommation des ménages, dont la croissance n'a été que de 0,6 % en 2023.
- L'industrie allemande a été sévèrement touchée, côté offre par la fin de l'arrivée du gaz russe et côté demande par le ralentissement des échanges mondiaux. Le PIB allemand a baissé de 0,3 % en 2023.
- La hausse des taux d'intérêt par la BCE est venue amplifier l'effet récessif de l'inflation ; le taux des crédits immobiliers a augmenté de 2,2 points pour atteindre un maximum de 4,4 % en décembre 2023. L'investissement des ménages (constitué essentiellement de l'immobilier) a chuté de 5,1 %.

### **2/ Cela ne doit pas empêcher de pointer la responsabilité des États européens et de la France en particulier quant aux politiques économiques menées**

- Le gouvernement français a poursuivi une coûteuse politique de l'offre (comme la suppression de la CVAE) sans que cela ne se traduise par un rebond de la croissance.
- Les pays de la zone Euro n'ont pas pratiqué une politique budgétaire expansionniste de la même ampleur que les États-Unis, d'où un relatif décrochage (2,5 % de croissance en 2023 aux États-Unis contre 0,5 % dans la zone Euro) à l'instar de ce qui avait déjà été observé en 2011-2013. Les États-Unis acceptent des déficits bien plus importants (8 % du PIB en 2023 contre 3,2 % dans la zone euro) pour soutenir les relocalisations, la demande et partant l'activité.
- Le gouvernement s'est refusé à taxer les superprofits à l'origine de la boucle prix-profit. Cela aurait permis de redistribuer ces marges de manière productive pour la croissance. En France, la taxe sur les superprofits, après avoir été initialement écartée par le gouvernement fin 2022, a finalement fait son apparition dans le PLF 2023 sous une forme encore moins ambitieuse que la « contribution » européenne. Les recettes

attendues aujourd'hui par Bercy ne seraient que de l'ordre de 200 millions d'euros, contre 3,1 Md€ annoncés.



PIB par habitant dans l'Union Européenne et aux Etats-Unis

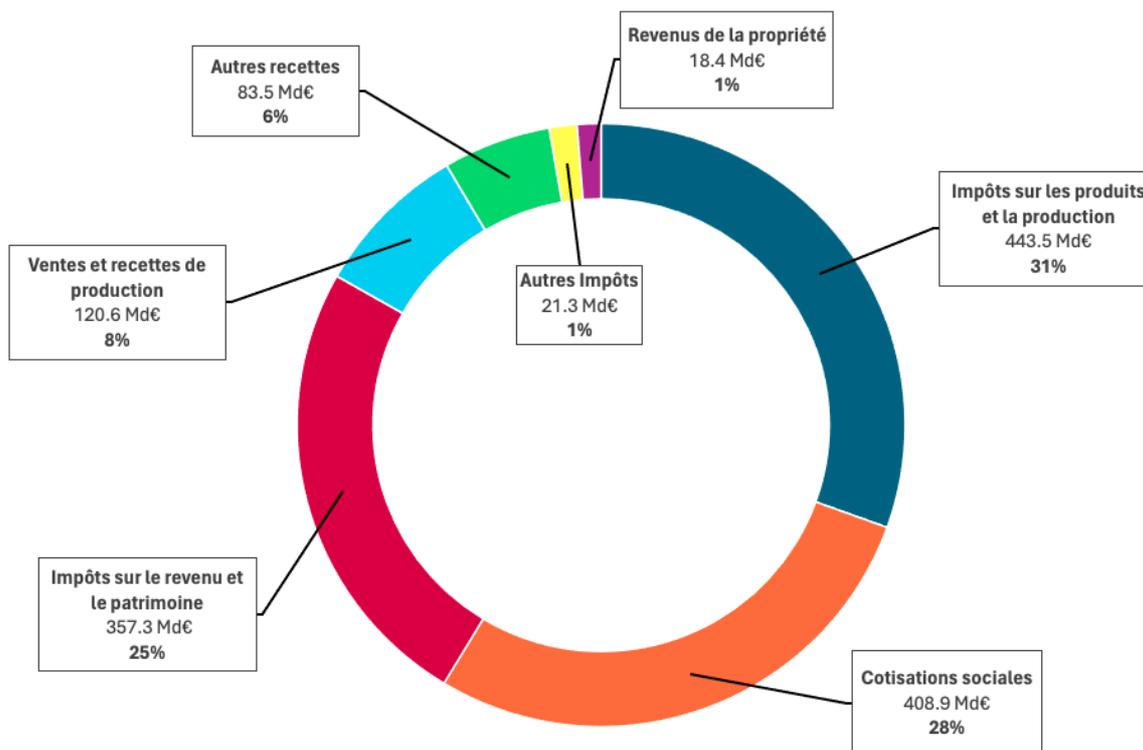
La hausse des prix (IPC – indice des prix à la consommation) en glissement (de janvier à décembre) a été de 0 en 2020, 2,8 % en 2021, 5,9 % en 2022, 3,7 % en 2023. Elle devrait être de 2,4 % en 2024. Dans la mesure où les prestations sont indexées avec retard et les traitements des fonctionnaires non indexés ou sous-indexés, l'accélération de l'inflation améliore les finances publiques car les recettes (de TVA notamment) augmentent plus vite que les dépenses. En sens inverse, il faut noter que la hausse du prix du PIB (en glissement) a été de 1,8 % en 2020, 2,1 % en 2021, 4,6 % en 2022 ; 5,5 % en 2023, ce qui veut dire qu'en 2021-22, les finances publiques ont souffert d'une perte de l'échange dans la mesure où le déflateur du PIB augmentait alors moins que l'IPC.

De 2019 à 2023, la croissance cumulée de l'économie française n'est que de 1,7 % en volume (soit 0,4 % l'an), alors que, dans son rapport économique de 2022, le gouvernement tablait sur une croissance potentielle de 1,35 % l'an. Même en retenant un chiffre moins ambitieux de 1,2 %, c'est d'un déficit cumulé d'activité de l'ordre de 3 % dont la France souffre en 2023. Ce manque d'activité a creusé le déficit d'environ 1,5 point.

Globalement, le déficit de 154 Md€ provient pour 157 Md€ de l'État et des autres organismes d'administration centrale, puisque c'est l'État qui porte le poids des réductions d'impôts en principe compensées aux collectivités locales ou à la Sécurité sociale. Les collectivités locales ont un déficit de 10 Md€ causé à la fois par une hausse de leurs investissements et des charges d'intérêt et par une baisse des droits de mutation. Les administrations de Sécurité sociale, cela mérite d'être souligné, ont un excédent de 13 Md€. Contrairement à certains discours, elles ne dépensent pas à crédit.

## Des recettes en forte baisse réelle par rapport à 2022

En 2023, les recettes totales (fiscales et non fiscales) des administrations publiques s'élèvent à 1 453 Md€, en hausse de 2 % en valeur par rapport à 2022 (pour une hausse du PIB en valeur de 6,4 %) et de 14 % par rapport à 2019 (pour une hausse du PIB de 15,2 %). Elles sont réparties comme suit :



Répartition des recettes par catégories pour l'année 2023

Le manque de recettes explique la plus grande part de la hausse du déficit constaté pour l'année 2023. Dans leur ensemble les recettes n'augmentent en valeur que de 28,4 Md€, soit la moitié de la hausse des dépenses (56,7 Md€).

On peut distinguer des différences de dynamique au sein des recettes. Ainsi, certaines recettes sont en hausse, à un rythme comparable voire supérieur aux dépenses dans leur ensemble (+3,7 % en valeur), même si leur hausse reste généralement inférieure à celle du PIB.

- Les cotisations sociales et la CSG/CRDS (28 % des recettes totales) connaissent une croissance d'environ 4,5 %, bénéficiant de l'augmentation de l'assiette des revenus imposables à ces prélèvements. Bien que cette croissance soit inférieure à celle de 2022, elle reste significative en raison de l'effet de rattrapage lié à l'inflation. Les cotisations augmentent cependant moins vite que la masse salariale du fait des effets de la prime Macron (exonérée de cotisation sociale) et de la hausse des exonérations de cotisations sociales induites par la hausse relative du SMIC.
- Plus marginalement, les recettes de production (8 % des recettes) augmentent de 4,7 % et les revenus de la propriété (1 % des recettes) de 13,1%, malgré un ralentissement des dividendes reçus (en raison des non-versements de la Banque de

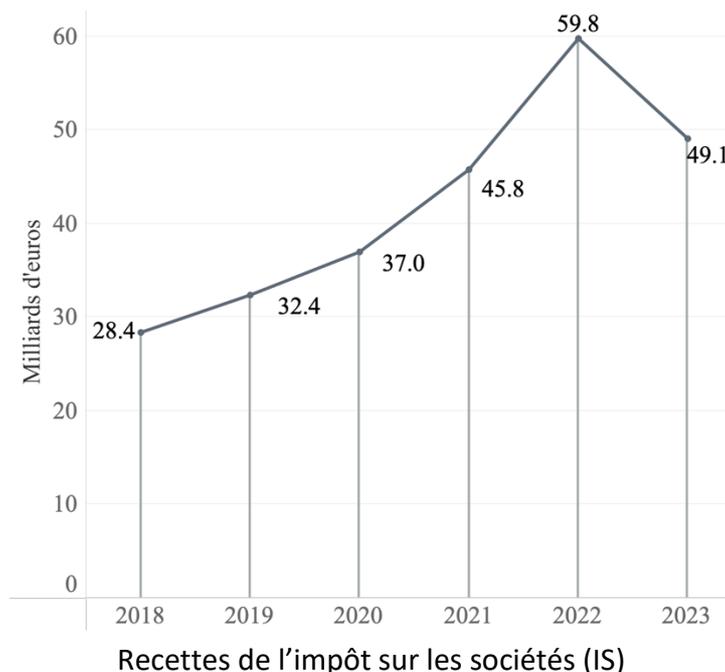
France et d'EDF), mais soutenus par les intérêts perçus. Enfin, les impôts autres (1% des recettes), qui incluent en particulier les impôts en capital (droits de mutation à titre gratuit), enregistrent une hausse de 12,8%.

Plus précisément, on observe surtout une stagnation de plusieurs recettes cruciales du budget. Les impôts (57 % des recettes totales) n'augmentent que de 0,3 % en valeur : c'est clairement à ce niveau que se situe le défaut de recettes.

- La TVA ne progresse que de 2,8 %, ce qui est non seulement problématique pour les finances publiques, mais également difficile à expliquer quand la consommation des ménages progresse de 6,2 % en valeur (0,7 % en volume).
- L'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) stagne à 0,9 %, la revalorisation des seuils de son barème étant proche de la croissance nominale des revenus, ce qui en limite l'augmentation. Par ailleurs, la mise en place de dispositifs tels que la prime Macron pèse sur son rendement.
- La fin de la taxe d'habitation sur les résidences principales réduit les recettes de 2,5 Md€.
- Les impôts sur la production n'augmentent que de 2,8 % en raison de la baisse de la CVAE (3,7 Md€, juste compensé par une hausse de la taxe foncière).

Certaines recettes connaissent non seulement une baisse en volume, mais aussi une baisse en valeur.

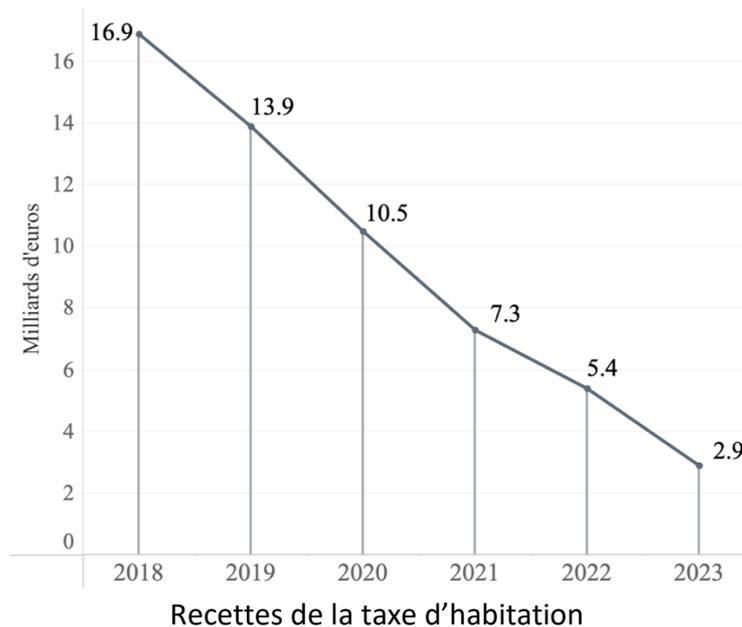
- L'impôt sur les sociétés (IS) est en baisse forte de plus de 10 Md€. L'IS ayant dans son versement un décalage d'un an avec la réalisation des profits, cette baisse est une conséquence logique du ralentissement des profits en 2022, alors que les rentrées d'IS en 2022 avaient été stimulées par les profits exceptionnels de l'année 2021.



- Les autres impôts sur les produits chutent de 5,8 % (soit 6,9 Md€), avec le recul du secteur immobilier qui pèse sur les droits de mutation à titre onéreux et la baisse des recettes de la TICPE liée au bouclier tarifaire.

En 2023, les nouvelles réductions d'impôts (en sus de celles depuis 2017) expliquent pour 10 Md€ de la baisse des recettes, soit 4,5 Md€ pour les ménages (dont 2,5 Md€ pour la taxe d'habitation, 1 Md€ de réduction de taxe sur l'énergie, 0,6 Md€ de réduction des cotisations sociales des indépendants) et 5 Md€ pour les entreprises (essentiellement la baisse de la CVAE).

Depuis 2017, la suppression de certaines recettes, comme la taxe d'habitation et l'impôt sur la fortune, sans prélèvements substitutifs, n'a pas produit l'effet économique escompté. La taxe d'habitation, à elle seule, aurait généré plus de 20Md€ en 2023 compte tenu de l'évolution de l'économie depuis 2017. Au lieu de cela, ses recettes n'ont cessé de décroître.



## Des dépenses en légère baisse réelle

L'évolution des dépenses comme celle des recettes doit être mis en relation avec celle de l'inflation laquelle a été importante en 2023 (+5,5 % pour le déflateur du PIB). Ainsi bien que les dépenses aient augmenté de 3,7 % en valeur (+56,7 Md€) en 2023, elles ont, compte tenu de l'inflation, baissé en volume de 2 % (soit une baisse de l'ordre de 32 Md€), d'où la contraction de leur part dans le PIB.

Rappelons que si les dépenses publiques sont calculées en pourcentage du PIB, elle n'en constitue aucunement une « part »<sup>1</sup>. Cela se défend pour les dépenses pour les services publics, car ces services créent du PIB (non marchand). Constituées pour l'essentiel des rémunérations des fonctionnaires, leur part dans le PIB (12 %) n'a pas augmenté depuis 40 ans. Pour les autres dépenses (soit les 3/4), ce raisonnement n'est pas valable puisqu'il s'agit de dépenses qui vont directement au privé (ménages et entreprises) et alimentent ce faisant son activité. C'est le cas notamment des prestations et transferts sociaux (44 % de la dépense publique) comme les retraites (plus de 350Md€), permettant aux retraités de faire leurs courses, des allocations familiales et chômage, des minima sociaux, de la part remboursés des achats de médicaments ou des consultations de médecine libérale, etc. C'est aussi le cas « autres subventions et transferts » versés aux ménages et aux entreprises, ainsi que de l'investissement public constitué principalement d'achats auprès du privé (des entreprises du BTP notamment).

### Dépense publique en 2023

	En Md€	Part (en %)	Evol. valeur 23/22 (en%)	Evol. volume 23/22* (en %)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	516,8	32,2	6,0	0,2%
<i>dont consommations intermédiaires</i>	157,5	9,8	9,4	3,4%
<i>dont rémunérations</i>	346,2	21,6	4,6	-1,2%
<b>Prestations et transferts sociaux</b>	709,9	44,2	3,3	-2,4%
<b>Autres transferts et subventions</b>	208,5	13,0	0,3	-5,2%
<b>Acquisition nette actifs non financiers</b>	122,1	7,4	6,0	0,2%
<i>dont investissement</i>	119,7	7,4	8,5	2,5%
<b>Intérêts</b>	50,1	3,1	-4,9	-10,1%
<b>Total dépenses</b>	<b>1607,4</b>	<b>100</b>	<b>3,7</b>	<b>-2,0%</b>

\*Avec inflation du prix du PIB de 5,5%

Les rémunérations des fonctionnaires augmentent de 4,6 % en valeur, notamment sous l'effet de la revalorisation du point d'indice intervenue en juillet 2022, laquelle est intervenue après des années de gel. Cette hausse est légèrement moindre que l'inflation (4,9 % en 2023), sachant que le nombre d'emplois publics a augmenté de 1 % en 2023, ce qui indique une baisse du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

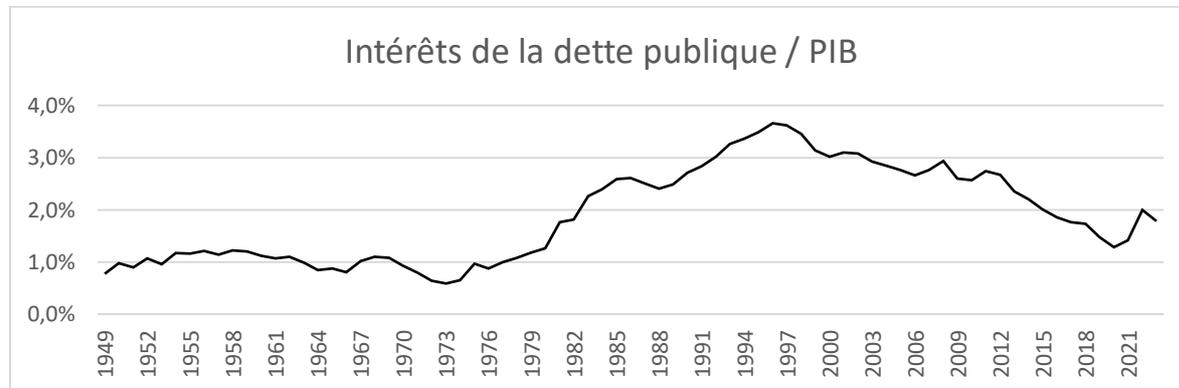
Les prestations et transferts sociaux augmentent de 3,3 %, à nouveau moins que l'IPC (indice des prix à la consommation). En leur sein, les retraites augmentent de 5,2 % en valeur, en

<sup>1</sup> Voir pour plus d'explications : C. Ramaux (2022), [Dépenses publiques : comment s'y retrouver enfin ?](#), Alternatives économiques.

raison à la fois de leur indexation, mais aussi de la hausse du nombre de retraités. Rappelons cependant, contre les discours qui font des retraités les responsables du déficit et de la dette, que l'indexation des retraites n'a été que partielle ces dernières années<sup>2</sup>. Celles du régime général ont certes été revalorisées de 5,3 % en janvier 2024. Mais même avec cette revalorisation, leur pouvoir d'achat baissera de 2,3 % (et de 2,5 % pour la complémentaire Agirc-Arrco) par rapport à fin 2020, soit de l'ordre la baisse enregistrée par le salaire moyen. A l'instar des retraites, les allocations chômage et familiales ainsi que les minima sociaux ont été en partie indexés, mais en partie seulement, de sorte qu'ils ont perdu en pouvoir d'achat. Contrairement à l'idée qu'il existerait une surindexation, si l'on part d'une base 100 en décembre 2020, les prix sont en mars 2024 s'établissent à 113,4 et les prestations sociales à 106, soit une perte de pouvoir d'achat de 6,5 % (qui sera réduite à 2,4 % en avril).

Les dépenses de santé (consultation de médecine libérale et médicaments remboursés...) ont sensiblement baissé en volume (elles sont stables en valeur). Impossible de crier « haro » sur elles donc : le coût de la revalorisation de certains métiers a été plus que compensée par un repli des dépenses exceptionnelles liées au Covid (encore importante début 2022 avec la vague Omicron).

Autre poste à la baisse, : les intérêts versés au titre de la dette publique dont le poids est en baisse du fait du ralentissement de l'inflation et de la part des titres indexés sur celle-ci. Loin des discours catastrophistes sur le sujet, d'après lesquels la hausse des taux d'intérêt amènerait une explosion de la charge de la dette, il faut cependant noter que l'année 2022 avait vu une hausse très importante (+15 Md€) des coûts de l'indexation de la dette publique liée à la remontée de l'inflation. La question de l'encadrement parlementaire d'une pratique pouvant s'avérer coûteuse doit être posée.



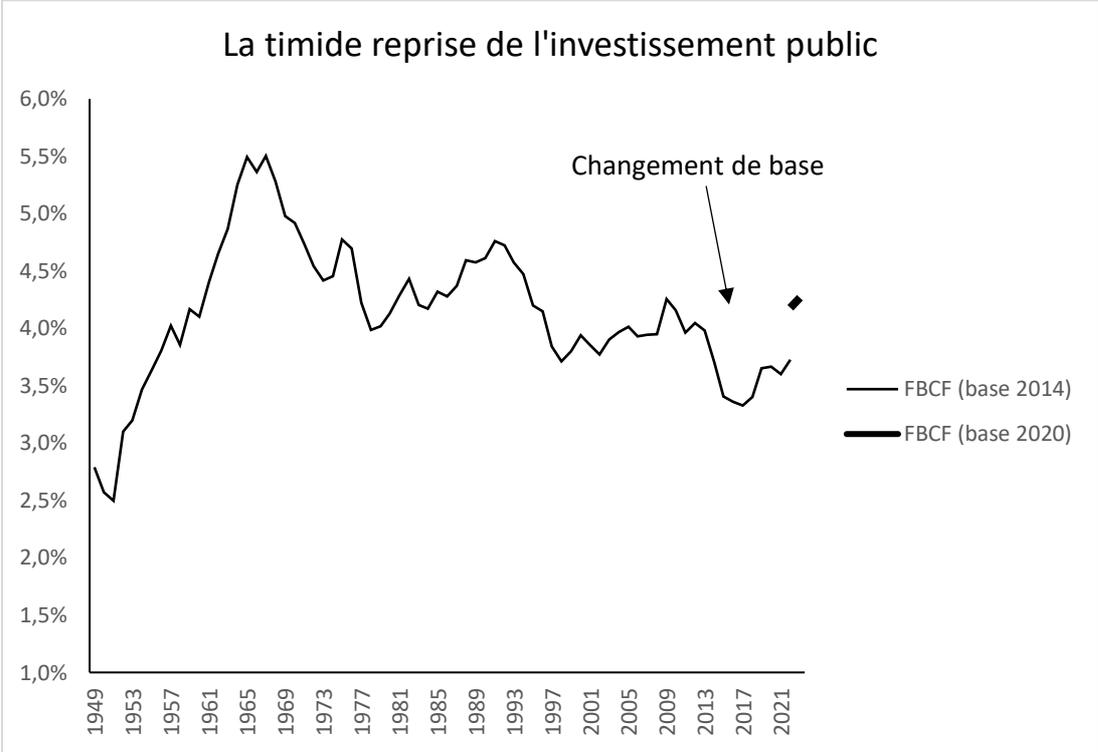
Dernier poste à la baisse enfin : celle des « autres transferts et subventions ». Ce poste avait beaucoup augmenté en 2020 et 2021 avec les aides aux entreprises au moment du covid. En 2023, comme en 2022, ce poste se contracte en volume. Les aides pour limiter la facture énergétique ont été progressivement réduites en 2023, mais restent de 23 Md€ dans l'année. Notons aussi que le montant des subventions à l'apprentissage atteint maintenant 20 Md€, alors que c'est surtout l'alternance des Bac 3+ qui s'est développé.

Rémunération des fonctionnaires et prestations sociales plus que maîtrisées, charge d'intérêt en baisse : en fait, les seuls postes de dépenses à avoir augmenté en volume sont les consommations intermédiaires et l'investissement, lesquels représentent ensemble moins d'un cinquième de la dépense publique.

Les consommations intermédiaires (+9,4 % après déjà +8 % en 2022) ont été portées par le

<sup>2</sup> En 2019, par exemple, les pensions n'ont été revalorisées que de 0,3 % au lieu de 1,6 %.

prix de l'énergie. Quant à l'investissement sa légère hausse doit malheureusement être relativisée : elle intervient après des années de baisse (avec en particulier une chute sous Hollande) (cf. graphique) ; l'investissement public est de 4,26 points de PIB en 2023, contre 4,10 en 2021 et 4,18 en 2022.



## Conclusion

Il apparaît clairement que, loin de constituer une surprise, le déficit de 154 Md€ annoncé par l'INSEE le 26 mars, est la conséquence logique d'une série de mesures de politiques économiques qui ont délibérément privé les administrations publiques de rentrées fiscales. Les gouvernements Macron ont baissé les impôts en espérant plus de croissance qui n'a pas eu lieu et en anticipant une baisse des dépenses publiques qu'ils n'ont pas réussi à mettre en œuvre.

Le Gouvernement semble trouver opportun de se servir de cet événement qu'il présente comme "exceptionnel", comme alibi pour prôner une réduction des dépenses. Or, dans une situation où les écoles et les hôpitaux se dégradent, où certaines prisons sont dans un inacceptable état d'insalubrité, où la transition écologique nécessite un important investissement public, l'idée de couper dans les dépenses n'a aucun sens – à moins de sérieusement préférer une réduction de la dette publique à une amélioration des performances scolaires, hospitalières et environnementales.

Le déficit de 2023 est plombé par des chocs temporaires (boucliers tarifaires, chute de l'activité, dépression du secteur immobilier...). La question n'est donc pas de prendre des mesures contreproductives pour le combler en 2024-2024, mais de prévoir les tournants nécessaires pour engager la transition écologique.

La réticence du Gouvernement à augmenter les impôts, si elle est compréhensible en ce qui concerne les couches populaires et les classes moyennes est une aberration en ce qui concerne les classes supérieures, lesquelles ont été pourtant les grands bénéficiaires de la suppression de la taxe d'habitation et de l'ISF comme de la mise en place du PFU. Ainsi que le préconisait le rapport écrit par Jean Pisani-Ferri et Selma Mahfouz, la mise en place d'un Impôt sur les grandes fortunes, utilisé pour financer la transition écologique, permettrait accroître les rentrées fiscales en impulsant l'activité économique et en préparant l'avenir.

# ANNEXE : Recettes et dépenses de l'État de 2018 à 2023

#		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2022-2023	Evolution 2019-2023
	Chiffres en M€ saut si %								
1	<b>Total des dépenses</b>	<b>1315,1</b>	<b>1349,3</b>	<b>1421,9</b>	<b>1477,7</b>	<b>1550,7</b>	<b>1607,4</b>	<b>3,7%</b>	<b>19,1%</b>
2	<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>418,2</b>	<b>425,6</b>	<b>434,0</b>	<b>452,9</b>	<b>487,6</b>	<b>516,8</b>	<b>6,0%</b>	<b>21,4%</b>
3	dont consommations intermédiaires	116,9	120,4	121,5	129,7	143,9	157,5	9,5%	30,8%
4	dont rémunérations	293,9	297,3	304,3	314,1	331,0	346,2	4,6%	16,4%
5	<b>Intérêts (dont charges d'indexation)</b>	<b>44,2</b>	<b>38,8</b>	<b>32,8</b>	<b>38,1</b>	<b>52,7</b>	<b>50,1</b>	<b>-4,9%</b>	<b>29,1%</b>
6	<b>Prestations sociales</b>	<b>600,4</b>	<b>616,4</b>	<b>664,3</b>	<b>673,1</b>	<b>687,3</b>	<b>709,9</b>	<b>3,3%</b>	<b>15,2%</b>
7	<b>Autres transferts et subventions</b>	<b>169,4</b>	<b>176,5</b>	<b>201,4</b>	<b>220,5</b>	<b>207,9</b>	<b>208,5</b>	<b>0,3%</b>	<b>18,1%</b>
8	<b>Acquisition nette d'actifs non financiers</b>	<b>82,9</b>	<b>92,0</b>	<b>89,5</b>	<b>93,2</b>	<b>115,2</b>	<b>122,1</b>	<b>6,0%</b>	<b>32,8%</b>
9	dont investissement (formation brute de capital fixe)	80,4	89,0	85,0	90,1	110,3	119,7	8,5%	34,5%
10	<b>Total des recettes</b>	<b>1260,956</b>	<b>1274,57</b>	<b>1213,6785</b>	<b>1,315,60</b>	<b>1425</b>	<b>1453,4</b>	<b>2,0%</b>	<b>14,0%</b>
11	<b>Ventes et autres recettes</b>	<b>92,5</b>	<b>93,7</b>	<b>88,1</b>	<b>95,3</b>	<b>115,2</b>	<b>120,6</b>	<b>4,7%</b>	<b>28,7%</b>
12	<b>Revenus de la propriété</b>	<b>15,3</b>	<b>16,0</b>	<b>11,4</b>	<b>14,9</b>	<b>16,2</b>	<b>18,4</b>	<b>13,6%</b>	<b>15,3%</b>
13	<b>Impôts</b>	<b>714,8</b>	<b>740,8</b>	<b>709,9</b>	<b>757,5</b>	<b>819,3</b>	<b>822,1</b>	<b>0,3%</b>	<b>11,0%</b>
14	Impôts sur le revenu et le patrimoine	312,9	318,5	304,7	323,2	359,1	357,3	-0,5%	12,2%
15	dont CSG/CRDS	132,7	134,2	131,0	137,2	150,3	157,0	4,4%	17,0%
16	dont IRPP (net de crédits d'impôts)	73,8	75,5	74,4	79,8	88,9	89,7	0,9%	18,8%
17	dont IS (net de crédits d'impôts)	28,4	32,4	37,0	45,8	59,8	49,1	-17,9%	51,6%
18	dont taxe d'habitation	16,9	13,9	10,5	7,3	5,4	2,9	-46,4%	-79,2%
19	dont contribution à l'audiovisuel public	3,2	3,1	3,0	3,1	0,0	0,0	n/a	-100,0%
20	Impôts sur les produits et la production	387,5	407,0	390,2	415,6	441,2	443,5	0,5%	9,0%
21	dont TVA	167,7	174,0	161,5	184,7	199,7	280,4	40,4%	61,2%
22	dont autres impôts sur produits	112,4	115,1	110,2	120,2	119,0	112,1	-5,8%	-2,6%
23	dont impôts sur production	108,5	119,2	120,7	113,2	121,4	124,8	2,8%	4,7%
24	Autres Impôts (essentiellement mutation à titre gratuit)	14,4	15,3	15,0	18,6	18,8	21,2	12,8%	38,7%
25	<b>Cotisations sociales</b>	<b>374,6</b>	<b>359,1</b>	<b>337,5</b>	<b>367,2</b>	<b>390,9</b>	<b>408,9</b>	<b>4,6%</b>	<b>13,9%</b>
26	Cotisations sociales effectives	381,2	363,8	348,3	374,6	395,5	413,3	4,5%	13,6%
27	Impôts et cotisations sociales susceptibles de ne pas être recouvrés	-6,6	-4,8	-10,8	-7,3	-4,6	-4,4	-3,4%	-7,6%
28	<b>Autres recettes</b>	<b>63,7</b>	<b>65,0</b>	<b>66,8</b>	<b>80,8</b>	<b>83,4</b>	<b>83,4</b>	<b>0,1%</b>	<b>28,3%</b>
29	<b>Capacité (si +) ou Besoin (si -) de financement</b>	<b>-53,5</b>	<b>-74,7</b>	<b>-205,5</b>	<b>-162,0</b>	<b>-125,8</b>	<b>-154,0</b>	<b>22,4%</b>	<b>106,2%</b>
30	Produit Intérieur Brut	2364,8	2440,2	2316,9	2499,6	2638,3	2806,5	6,4%	15,0%
31	Capacité (+) ou Besoin (-) de financement en %PIB	-2,3%	-3,1%	-8,9%	-6,5%	-4,8%	-5,5%	15,1%	79,3%

#	Sources données 2018-2021	Sources données 2022-2023	#
1	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624">https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624</a>		1
2			2
3			3
4			4
5	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624">https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624</a>	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907</a>	5
6	3.201 – Dépenses et recettes des administrations publiques		6
7			7
8			8
9			9
10			10
11	3.215_PROV – Dépenses et recettes des Administrations publiques par sous-secteur		11
12	3.201 – Dépenses et recettes des administrations publiques		12
13	3.217 – Principaux impôts par catégorie		13
14	3.201 – Dépenses et recettes des administrations publiques		14
15			15
16	3.217 – Principaux impôts par catégorie		16
17			17
18	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624">https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793624</a>	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907</a>	18
19			19
20	3.201 – Dépenses et recettes des administrations publiques		20
21			21
22	3.217 – Principaux impôts par catégorie		22
23			23
24			24
25			25
26			26
27	3.201 – Dépenses et recettes des administrations publiques		27
28	Calcul auteurs		28
29	Calcul auteurs	<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907">https://www.insee.fr/fr/statistiques/8061907</a>	29
30		<a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/7760520">https://www.insee.fr/fr/statistiques/7760520</a>	30
31	Calcul auteurs	Calcul auteurs	31